

Compte rendu de la séance du jeudi 30 juin 2016

Secrétaire(s) de la séance: Dominique CAMPOURCY

Ordre du jour:

aménagements et location de l'ancienne mairie
Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
Sinistre cave presbytère
Délibération modificative omptable

Délibérations du conseil:

demande de modification du P.P.R.I. (DE 2016 025)

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que dans la situation actuelle, le règlement du PPRi impose l'application de la cote repérée en amont sur le plan du PPRi pour la cote de plancher bas des constructions. en vue de définir une cote de référence au droit du bourg de Pescadoires, dont l'absence au PPRi est préjudiciable à la bonne appréciation du caractère inondable des projets qui peuvent être soumis, alors que l'information technique est connue.

Aussi pour traiter cette question pour tous les projets à venir dans le secteur du bourg, Monsieur le maire demande à l'assemblée de se prononcer sur une demande de modification du PPRi qui portera strictement sur cette question de cote de référence au droit du bourg.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Pescadoires, considérant que la demande de prise en compte d'une cote interpolée entre les deux repères actuellement matérialisés sur le plan du PPRi plutôt que la cote du repère amont paraît légitime.

En effet :

1/ le calcul de ces cotes repères s'est fait lors de l'élaboration du PPRi par interpolation entre des cotes de crues connues ;
2/ les secteurs à enjeux comme les bourgs font en général l'objet d'une cote de référence spécifiée ; ce qui n'est pas le cas de Pescadoires et ce n'est pas logique ; la difficulté est aggravée sur Pescadoires par l'éloignement des repères de crue connus.

Décide de demander la modification du PPRi sur la question de définir une cote de référence au droit du bourg de Pescadoires.

Affectation des subventions de droit privé (DE 2016 026)

Le Conseil Municipal ayant voté sur le compte budgétaire 6574 la somme de 5 000 € destinée aux subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé, en affecte une partie de la manière suivante:

Amicale des Pompiers de Prayssac	100 €
ACBVL	100 €
Ecole de Football de Pescadoires	100 €
Ecole de Rugby de Puy-L'Evêque	100 €

Ecole des Dauphin	100 €
Association des ancien élus	50 €
Pétanque	150 €
Comité des fêtes de Pescadoires	3 500 €

Après en avoir délibéré, les membres présents du Conseil Municipal de Pescadoires décident d'attribuer ces subventions selon le détail énoncé à l'unanimité pour

Objet: Vote de crédits supplémentaires - pescadoires - DE 2016 027

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2016, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		0.00	0.00
TOTAL :			
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2128 - 11	Autres agencements et aménagements	7000.00	
1342 - 11	Amendes de police non transférable		5500.00
1641 - 11	Emprunts en euros		1500.00
		7000.00	7000.00
TOTAL :			
		7000.00	7000.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Questions diverses

Ancienne mairie

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'une habitante de la commune, prothésiste ongulaire, a émis le souhait de s'installer . Il propose alors de contacter Mr Trolez qui loue l'ancienne mairie le Mercredi, afin d'envisager un partage du local. Il faudrait en ce cas adapter le loyer en fonction de l'occupation de chacun et quelques travaux intérieurs seraient nécessaires.

Presbytère

Monsieur le maire informe l'assemblée que suite à une erreur, la cave d'un locataire a été confondue avec celle de la locataire qui est partie. l'ensemble de ce qu'elle contenait à été déblayé . Une déclaration après de l'assurance est en cours de traitement afin de dédomager le dit locataire.

Crédit Agricole

Il est envisagé de réunir la plus grandes partie des emprunts actuels en un seul

Assurances

Monsieur le maire informe également qu'il met en concurrence plusieurs assurances afin d'en réduire le coût annuel

Plan communal de sauvegarde

Le plan communal de sauvegarde qui est une procédure obligatoire est en cours d'élaboration, une réunion de travail devra être organisée rapidement . Une aide gratuite est apportée par la délégation militaire.

Projet d'aménagement du bourg

Une nouvelle subvention pouvant être accordée au titre du fond de soutien aux investissements, laquelle s'ajoutera aux subventions déjà existantes, il pourra être envisagé à partir du second semestre 2018 de prévoir un projet d'aménagement de bourg

Fait et délibéré à PESCADOIRES, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Serge BLADINIÈRES